

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme ÉLIÈS, absente excusée qui a donné pouvoir à M. JACQUIN ; M. LANNUZEL C., absent excusé.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qui lui a été remis par des représentants des habitants du secteur littoral de la commune, et notamment du Rumeur, dont une délégation est présente dans la salle. Suivent des échanges qui portent plus particulièrement sur : l'éclairage public, la voirie, le cheminement piétonnier. Il est demandé aux élus de privilégier l'entretien et l'amélioration des infrastructures qui existent déjà dans les quartiers, et de surseoir durant quelque temps aux nouveaux investissements prévus. Monsieur le Maire prend bonne note de ces requêtes, qui seront étudiées et débattues avant toute décision. La possibilité de mettre en place des réunions de quartier est également évoquée au cours de l'échange, et sera envisagée.

## AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Neuf DIA sont étudiées, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YS 429, 485, Clos de Kerargroas - Venelle de Cornouailles, terrain non bâti, 496 m<sup>2</sup> + 3/20ème indivis de la YS 429
- YP 808, Route de Kerbroc'h, terrain non bâti, 705 m<sup>2</sup>
- C 711, 19 route de Saint Renan, terrain bâti, 1368 m<sup>2</sup>
- C 1076, 997, 4 rue des écoles, terrain bâti, 361 m<sup>2</sup>
- YS 272, 320, 521, 390, Kervilon, terrain non bâti, 922 m<sup>2</sup>
- YP 329, 30 route du Phare, terrain bâti, 1101 m<sup>2</sup>
- YI 297, Kerdeniel, terrain non bâti, 401 m<sup>2</sup>
- C 1144, 665, 666, 2 rue du vieux bourg, terrain bâti, 559 m<sup>2</sup>
- YI 261, 7 impasse de Kervourt, terrain bâti, 558 m<sup>2</sup>

M. Jacquin, concerné par l'un des dossiers, se retire et ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user du droit de préemption de la commune.

## PÔLE MÉDICAL (2<sup>ÈME</sup> PHASE) – DEMANDE DE SUBVENTIONS : À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ; À LA RÉGION BRETAGNE ; À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'acquisition et d'aménagement de locaux professionnels dans le pôle santé correspondant à la phase 2 du pôle santé dans la ZAC de Kreizh Arzel.

L'estimation du coût de ce projet peut se résumer ainsi :

- Acquisition des locaux : 200 000 €
- Travaux d'aménagement HT : 150 000 €
- Travaux VRD HT : 50 000 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Total estimation des dépenses : **400 000 € HT**

Recettes :

Subvention État (DETR)	25%	100 000 €
Région Bretagne	20%	80 000 €
Communauté de communes du Pays d'Iroise, fonds de concours	10%	40 000 €
<i>Sous total : aides publiques sollicitées</i>	<i>55%</i>	<i>220 000 €</i>
<i>Montant à la charge du maître d'ouvrage</i>	<i>45%</i>	<i>180 000 €</i>
<b>Total recettes</b>		<b>400 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et son estimatif
- Sollicite l'obtention d'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;
- Sollicite l'obtention d'une subvention de la Région Bretagne ;
- Sollicite l'obtention du fonds de concours de la CCPI (Communauté de communes du Pays d'Iroise) ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

#### **ÉCOLE STS ANGES : DÉLIBÉRATION DONNANT POUVOIR AU MAIRE POUR LANCER DES ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES AVANT RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DES LOCAUX**

Il est proposé au Conseil municipal de lancer des études pré opérationnelles avant réaménagement d'une partie des locaux de l'école Saints Anges. En effet cette réflexion et les différents scénarii qui pourront être proposés permettront de mieux cerner :

- les besoins en bâtiments publics ;
- les attentes éventuelles de la population en locaux adaptés au tertiaire ;
- les attentes du milieu associatif ;
- d'autres usages possibles.

Ces études permettront surtout de cerner le coût et la faisabilité des différentes hypothèses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour lancer des études pré opérationnelles avant réaménagement d'une partie des bâtiments de l'ancienne école Saints Anges et destruction de la partie non réutilisée.

#### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE EN ZONE 1AUI**

Le centre technique municipal nécessite une importante restructuration. Le Conseil Municipal a étudié deux hypothèses :

- 1) Le maintien sur le site actuel qui est en zone constructible, avec restructuration complète et extension ;
- 2) Le choix d'un autre site en zone adaptée, avec construction d'une nouvelle structure ; dans ce cas l'ancien hangar serait démoli et le terrain serait vendu en terrain à bâtir.

En réunion de travail, la solution n°2 a été retenue. La parcelle YE n°7 d'une superficie de 4090 m<sup>2</sup>, et située en zone 1AUi, est actuellement en vente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de valider la solution n°2 et de retenir le site de la parcelle référencée YE n°7 ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier l'achat de cette parcelle et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. Une estimation sera demandée au service du Domaine

#### **ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE DEUX MAISONS EN ÉTAT D'ABANDON AU BOURG DE TRÉZIEN, (PARCELLE YP 251) ET AU BOURG DE PLOUARZEL (PARCELLE ZH 54): DÉLIBÉRATION DONNANT POUVOIR AU MAIRE POUR PROCÉDER À CES ACQUISITIONS, EN VUE D'Y CRÉER DES LOGEMENTS LOCATIFS**

Deux propriétés comportant des maisons en état d'abandon complet menacent la sécurité car elles sont situées en bordure de voie publique. Il s'agit des parcelles YP 251 à Trezien (481 m<sup>2</sup>), face à l'école publique et ZH 54 (520 m<sup>2</sup>) rue des écoles au bourg de Plouarzel. La commune a déjà mis en place différentes mesures pour obtenir la réparation de ces biens, sans résultat. Le règlement des successions concernant ces propriétés est toujours en cours. Au vu de l'état de délabrement des maisons, la commune souhaite à présent les acquérir afin de les raser et d'y faire construire des logements locatifs. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal se déclare favorable à l'acquisition de ces biens en vue de créer des logements locatifs sur les parcelles concernées. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour agir en ce sens auprès de l'office notarial en charge des successions. De nouvelles estimations seront demandées au service du Domaine, car les précédentes remontent à 2013.

#### **RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR LA SOCIÉTÉ HLM ARMORIQUE HABITAT**

La société HLM Armorique Habitat souhaite porter des projets de construction de logements locatifs sur la commune.

Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition et de confier à cette société la création de logements locatifs sur la parcelle YP 251 au bourg de Trezien et sur la parcelle ZH 54 au bourg de Plouarzel, dans l'hypothèse où l'acquisition de ces propriétés en état d'abandon pourrait être réalisée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce en faveur de ces projets et donne pouvoir au maire pour agir en ce sens et signer tous documents à cet effet.

Un troisième projet de logements locatifs pourrait être confié à cette même société, situé dans l'enceinte du lotissement Iroise I et II.

#### **RÉALISATION DE LOGEMENTS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ À PLOUARZEL PAR BREST MÉTROPOLÉ HABITAT**

Brest Métropole habitat se propose de mener à bien un programme de construction de logements en accession à la propriété rue des écoles à Plouarzel. Invité à se prononcer, le conseil municipal délibère et par 24 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention se déclare favorable à la mise en œuvre d'un programme d'accession à la propriété rue des écoles par Brest Métropole Habitat. Pouvoir est donné au maire pour agir en ce sens et signer tous documents à cet effet.

#### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL — INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)**

Le Syndicat D'Énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). L'étude réalisée par le SDEF a fait ressortir la commune de Plouarzel comme un territoire propice à la mise en œuvre de ce type d'équipement, dont l'installation, la maintenance et l'exploitation seront pris en charge par le SDEF. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir sur ce dossier entre le SDEF et la commune,
- autorise le maire à signer les éventuels avenants à cette convention,
- s'engage sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE (CCPI) : DÉLIBÉRATION PORTANT AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE, POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT, LIANT LA COMMUNE À LA CCPI, ET POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNER CET AVENANT**

Entre la communauté de communes du Pays d'Iroise CCPI et la commune de Plouarzel existe une convention de mise à disposition partielle pour la gestion du service assainissement, suite à la fusion des syndicats d'assainissement avec la CCPI, aux termes de laquelle des agents de la commune assurent le suivi technique et l'entretien de la station d'épuration et des réseaux concernés. La généralisation de la compétence assainissement collectif dévolue à la CCPI est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et non plus au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme prévu initialement. Le conseil communautaire a validé la conclusion d'un avenant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les modifications à apporter à la convention initiale.

Considérant qu'il y a lieu de maintenir jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une mise à disposition partielle de service dans un souci de bonne organisation, le conseil municipal délibère et à l'unanimité, se prononce en faveur :

- de la prolongation de la convention existante jusqu'au 31/12/2017 inclus
- de la modification en conséquence de l'article 5 de cette convention initiale,
- de la modification de l'article 7 de la convention initiale portant sur les modalités financières.

**MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATÉRIELS DE L'ÉCOLE ARZMAEL DURANT LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : DÉLIBÉRATION DONNANT POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉCOLE**

Afin d'organiser au mieux la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires (TAP) pour les élèves de l'école Arzmael, l'OGEC Arzmael et la commune ont convenu d'une mise à disposition de locaux et de matériels de l'école dans les créneaux horaires dévolus aux TAP. Une convention liant l'OGEC Arzmael et la commune règle les différents aspects matériels de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de donner pouvoir Monsieur le Maire pour signer cette convention de mise à disposition de locaux et de matériels de l'école Arzmael durant les TAP.

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2016 :

	Affectation des crédits	Montant
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles (acquisitions de matériel)	5 000,00€

**PARTICIPATION À LA COURSE AR REDADEG 2016**

Ar Redadeg est une course de relais lancée en 2008 et qui a lieu tous les deux ans. Festive, populaire et engagée, elle traverse la Bretagne, de jour comme de nuit pour symboliser la transmission d'une langue bretonne vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires. Pour soutenir des projets en faveur de la langue bretonne les kilomètres sont vendus et le bénéfice est redistribué. En 2016 Ar Redadeg sera à Plouarzel le mercredi 4 mai vers 23h30.

La commune est sollicitée pour la logistique du passage de la course et l'achat de kilomètre(s) sur la commune au prix de 200€ le kilomètre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'acquisition d'un kilomètre à l'occasion de la course Ar Redadeg 2016.

**AFFAIRES DIVERSES**

**MOTION DE SOUTIEN À LA FILIÈRE AGRICOLE, AUX AGRICULTEURS ET À LEURS FAMILLES ADRESSÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, AU GOUVERNEMENT ET AUX PARLEMENTAIRES**

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, qui met en danger la pérennité de leurs exploitations. Cette crise affecte les différents types d'élevage et toutes les productions. Les agriculteurs, malgré leur investissement en temps de travail et en argent pour moderniser et mettre aux normes leurs exploitations, sont confrontés à une insuffisance de revenus et à un manque de trésorerie.

La crise actuelle est structurelle et ne date pas d'aujourd'hui. Face à la détresse de la profession agricole et face à l'enjeu économique pour notre territoire, il importe à présent d'agir.

L'agriculture est d'un intérêt primordial pour l'aménagement de notre territoire rural et l'équilibre économique de notre Région.

Les emplois générés par l'agriculture vont bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien envers les agriculteurs et leurs familles.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Concrètement, ils proposent de mettre en œuvre un groupe de travail pour étudier collectivement les mesures à même de faciliter la vie et la viabilité économique des exploitations agricoles, que ce soit en termes de foncier, de débouchés, etc.

Par cette motion, les élus de Plouarzel réaffirment leur attachement profond à la profession agricole dont l'activité maille le territoire et demandent aux pouvoirs publics de mettre en place les mesures conjoncturelles et structurelles indispensables.

Ils invitent tous les élus du Pays d'Iroise, du Finistère, régionaux et nationaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

Soumise au vote de l'assemblée, cette motion est adoptée à l'unanimité.

### **RÂTELIERS À VÉLO**

Des râteliers à vélos vont être mis à la disposition des usagers en divers points de la commune.

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE DU 16/01/2016**

➔ **Aménagement d'un accès au bus pour personnes à mobilité réduite (PMR).** Le Conseil départemental demande l'aménagement d'au moins un arrêt aux normes d'accessibilité dans le bourg. L'emplacement de cet arrêt pourrait se faire route de Trezien.

#### ➔ **Église de Plouarzel :**

- le devis pour l'éclairage de l'église de Plouarzel est de 31 616,20 € TTC et comprend la reprise de l'éclairage dans l'allée centrale ainsi que le remplacement complet du tableau électrique et des circuits prises.
- l'emplacement des toilettes a été défini dans la salle attenante à la sacristie ;
- l'ouverture pour l'accès au parking du nouveau cimetière est en cours de réalisation.

➔ **Route de Kerven :** la séparation de la voie du cheminement piéton sera matérialisée par la création d'une alternance de mur, de palissades et de plantations.

➔ **Vestiaires du terrain des sports.** La réception des travaux intérieurs du bâtiment a été faite. Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation.

➔ **Columbariums.** Suite à la consultation pour la fourniture et la pose de deux columbariums (un à Trezien et un à Plouarzel), l'entreprise la moins disant est les PFCA pour un montant de 8 300 € TTC.